

BULLETIN INTERNE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN

Editorial



A l'occasion de sa dernière réunion qui a eu lieu le 14 décembre dernier, les membres de notre conseil d'administration sont convenus de remettre à Madame la Préfète, de façon à la fois solennelle et symbolique, la résolution générale du 92^{ème} congrès des maires et des présidents de communautés de France.

Ce texte résume à la fois les vives inquiétudes et les attentes qu'engendrent les réformes initiées par le gouvernement.

Cette manifestation, qui s'est déjà déroulée dans de nombreux départements, révèle la cohésion et la détermination des élus, qui au-delà de leurs choix politiques, ont la ferme conviction que «c'est une part du destin de nos territoires et de leurs habitants qui est en cause».

En ma qualité de président de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, j'ai cru devoir répondre à l'invitation faite aux maires et présidents d'intercommunalités, lors du congrès national, par le Président de la République qui souhaitait s'exprimer sur les réformes en cours.

Il en est résulté pour moi, comme pour bon nombre d'élus présents, un sentiment d'incertitude que les déclarations des membres du gouvernement entendues depuis n'ont pas à ce jour démenti.

C'est pourquoi, en même temps que j'adresse à tous les élus mes meilleurs vœux pour cette année 2010, je les encourage à observer la plus extrême vigilance, à ne pas faire preuve de frilosité, à poursuivre toutes les actions et à s'associer à toutes celles qui contribueront à la sauvegarde de nos territoires.

Le Président,
Sylvain FERNANDEZ

Sommaire

Compte rendu de l'Assemblée Générale à Villeneuve sur Vère	p1	92ème Congrès National : extraits de la résolution générale	p3
Compte rendu des rencontres des Présidents d'AD Midi-Pyrénées	p2	Information de la direction générale des finances publiques	p4



Compte rendu de l'assemblée générale du 26 septembre 2009 à Villeneuve sur Vère

Vers une recentralisation ?
Tel était le thème de notre Assemblée Générale.

Sous un titre volontairement provocateur notre intervenant Joseph Carles a voulu faire toucher du doigt aux élus, venus nombreux, les conséquences pour les communes des réformes initiées par le Gouvernement, portant sur les collectivités locales et la suppression de la Taxe Professionnelle.

Selon l'analyse qu'il en a faite, la réforme doit être lue à travers trois prismes :

- la dimension politique et démographique en renforçant la légitimité démocratique des élus intercommunaux et des conseillers territoriaux,
- le mille-feuille institutionnel qui nécessite de clarifier les compétences par la suppression de la

clause générale de compétence, en donnant aux métropoles les compétences du département et certaines de la région, en achevant l'intercommunalité, en regroupant certaines régions, en supprimant les financements croisés,
- la question des financements en induisant une limitation des dépenses par la création de niveaux standard de dépenses et un contrôle de la dépense par la limitation de la recette, en supprimant l'autonomie fiscale.

Ces objectifs affichés suscitent néanmoins des observations voire des critiques.

C'est ainsi que les élus ont été invités à s'interroger sur la question de savoir en quoi par exemple le mode d'élection des futurs conseillers territoriaux (80 % sur uninominal et le reste à la proportionnelle), était de nature

Ils ont dit :

Alain Trouche, Maire de Villeneuve sur Vère :

«Nos concitoyens attendent toujours plus de nous. Nous devons faire plus avec moins de moyens, nous devons faire mieux avec plus de contraintes ; notre mission ressemble à un parcours du combattant.»

Thierry Carcenac, Président du Conseil Général :

«Moi je crois qu'on commence à marcher sur la tête et dans ce cadre là... il y a une chose que je ne souhaiterais pas avec les élus du conseil général, c'est être une simple agence. Des élus pour mettre en oeuvre des politiques nationales sans moyens, moi je préfère que ce soit Mme la Préfète qui le fasse ; il n'y a pas besoin d'élus. Un élu de droite, de gauche ou du centre, c'est pour faire des choix.»

Martin Malvy, Président du Conseil Régional :

«Ce qui est en jeu c'est comment va fonctionner la démocratie locale dans les années qui viennent...la réforme est parfaitement incohérente... on affaiblira la démocratie en réduisant, comme on veut le réduire, le nombre des élus... il y a derrière une volonté politique et là nous devons la dénoncer.
Décider que les élus seront élus à la majorité au 1er tour, c'est dire que ces élus de demain pourraient être élus avec 30% des voix...c'est un projet politique pour asseoir une majorité politique et renverser certaines majorités de conseils généraux ou conseils régionaux.»

Marcelle Pierrot, Préfète du Tarn :

Mmes et Mrs les maires sachez tous que j'ai grand plaisir à être des vôtres, pour vous dire ma reconnaissance pour l'action que vous menez sur vos territoires...l'une des missions prioritaires des services de l'Etat consiste à vous accompagner dans l'accomplissement de vos missions, dans le respect essentiel de libre administration des collectivités territoriales.
J'ai écouté avec beaucoup d'attention les intervenants qui m'ont précédée et porté beaucoup d'intérêt à vos échanges. Je n'éluderai pas les questions qui en découlent et je propose de les inscrire dans les trois points de mon intervention :

- la mobilisation des services de l'Etat
- la relation entre l'Etat et les territoires
- La mise en oeuvre des politiques publiques dans le Tarn.

à renforcer la légitimité démocratique ; comment lesdits conseillers territoriaux, qui tiendront leur légitimité du canton, seront à même de conduire une politique régionale.

De la même manière, s'agissant du mille-feuille institutionnel et plus précisément sur la question du territoire pertinent, n'est-il pas légitime de se poser la question de savoir si la notion même de territoire pertinent existe et à fortiori, si le Préfet est légitime pour le définir.

Quel sera demain la place de la CDCI ?

Comment les spécificités des territoires seront-elles prises en compte et enfin comment responsabiliser toutes les collectivités en supprimant les financements croisés ?

Sur la douloureuse question des financements, les élus déjà avertis des risques attachés à un anéantissement de l'autonomie de la ressource, ont pu légitimement s'interroger sur la place qui sera faite à la prise en compte des politiques locales, comme au maintien pur et simple de l'identité de chaque collectivité.

Le président Sylvain Fernandez dans son allocution avait lui aussi attiré l'attention des élus sur trois problématiques :

- la démocratie,
- les territoires ruraux,
- le financement.

Comment en effet ne pas s'interroger sur la légitimité des élus et leur représentation dans le choix du territoire pertinent et sur la possibilité pour les conseillers territoriaux de défendre les positions départementales, tout en portant les politiques régionales.

La suppression de la clause générale de compétence ne permettra plus au Conseil Général de financer aussi bien l'école primaire que le terrain de foot ou le centre de tri des déchets, comme il peut le faire aujourd'hui.

Dès lors comment les petites communes pourront-elles réaliser des projets sans l'aide du département. Dans le cas des métropoles, même si le Tarn n'est pas directement

concerné, est-ce que la création d'une métropole Toulousaine, dotée de toutes les compétences du département et de certaines compétences de la région ne va pas écraser le reste du territoire.

Enfin, sur la question des finances locales, comment ne pas douter de la capacité de l'Etat, dans un contexte lourd de déficit public, à compenser le manque à gagner généré par la suppression de la taxe professionnelle, dont les grandes entreprises seront en définitive les premiers bénéficiaires, vraisemblablement au détriment des ménages.

A toutes ces inquiétudes le président Sylvain Fernandez a voulu ajouter la réalité du démantèlement des services publics, tellement sensible en milieu rural.

Aussi, si cette démarche centralisatrice peut paraître populaire, il a pris le soin de rappeler, comme une mise en garde, ce proverbe chinois selon lequel :

«ceux qui sont populaires obtiennent le monde, ceux qui perdent l'appui du peuple ou de ses représentants perdent le monde».

Avant d'aborder ces trois problématiques, le Président avait confié à Jean RICHARD, Président de la commission finances, Sylvain CALS, Président de la commission juridique, Marie-Thérèse PLAGEOLES, Présidente de la commission formation, et Jean-Pierre LEFLOCH, Président de la commission communication, le soin de présenter les contributions de ces différentes commissions instituées au sein de notre association, consultables intégralement sur notre site.

Il convient également de rappeler qu'à l'occasion de cette assemblée générale, les trois motions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Motion pour une vraie réforme des collectivités locales,
- Motion contre la privatisation de la poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal,
- Motion pour une régulation publique forte du marché du lait et pour des revenus décents aux producteurs laitiers.



Toujours à propos des réformes en cours...

Comptes rendus des rencontres des présidents d'AD de Midi-Pyrénées : déclaration

Les Présidents des Associations Départementales de MIDI-PYRÉNÉES, réunis à TOULOUSE le 27 novembre 2009, confirment le texte de la résolution générale du Congrès de PARIS : les réformes de la Taxe Professionnelle et des collectivités territoriales sont inacceptables en l'état.

La réforme de la Taxe Professionnelle se traduit par des compensations financières de l'Etat, donc une grande incertitude sur l'avenir des ressources communales, d'où un risque réel de transfert de fiscalité sur les ménages, et une réduction des services aux populations.

La réforme des collectivités territoriales porte atteinte à la libre administration des collectivités et à la fiscalité qu'elles avaient su organiser entre elles.

Aucune commune ne doit être englobée contre sa volonté dans une éventuelle commune nouvelle. Le risque est réel de voir les interventions financières des Conseils

Généraux et du Conseil Régional, vers les communes au profit des populations, réduites ou annihilées. Au travers de la baisse de la TP, non favorable à la fiscalité des ménages bien au contraire, c'est l'emploi local qui est menacé au travers de la baisse inéluctable des investissements des collectivités.

Le carnet de commandes publiques des entreprises va notablement se réduire (les collectivités publiques en représentent aujourd'hui 73 %). La décentralisation constitue un atout irremplaçable pour la démocratie.

La gravité de la situation et l'ampleur des réformes nécessaires nous interdisent l'inaction. C'est une part du destin de nos territoires et de leurs habitants qui est en cause.

C'est pourquoi nous appelons les Maires et Présidents de Communes à rester vigilants et à se mobiliser pour renforcer notre République décentralisée.

92ème Congrès National : extraits de la résolution générale

Le Congrès constate que les maires et les présidents de communautés sont aujourd'hui dans une situation à la fois inédite et particulièrement difficile. Le Gouvernement engage 2 réformes qui les concernent directement portant, d'une part, sur leur principale ressource fiscale, à savoir la Taxe Professionnelle, et, d'autre part, sur les collectivités territoriales.

...estime que ces deux réformes, en l'état des textes présentés au Parlement, ne sont pas acceptables.

...demande instamment à l'Etat qu'il prenne davantage en considération les attentes des élus

...se fait l'écho des plus vives inquiétudes que suscite une réforme qui, dans son état actuel :

- réduit le lien entre les entreprises et leur territoire d'implantation,
- affaiblit l'autonomie fiscale des communes et des communautés,
- engendre des disparités importantes de ressources entre les communes et les communautés,
- risque de se traduire à terme par un transfert de la charge fiscale locale des entreprises vers les ménages.

...demande en conséquence une réforme claire et juste

...considère que l'augmentation de 0,6 % en 2010 des concours financiers (hors FCTVA), c'est-à-dire inférieure à la hausse prévisionnelle des prix, s'inscrit

dans un processus engagé dès avant la crise, préjudiciable à l'action des communes.

...considère que les évolutions proposées par le projet doivent conforter la République décentralisée.

Il demande :

- que la carte de l'intercommunalité soit achevée d'ici la fin de l'année 2012 et refuse que l'Etat se substitue à la libre volonté des élus pour procéder aux modifications de périmètres et aux fusions de communautés ;

- que le statut de métropole, soit réservé aux seules agglomérations de dimension européenne sans «vassaliser» les communes membres,

- qu'aucune commune ne puisse être englobée contre sa volonté dans une éventuelle «commune nouvelle»

- que les pouvoirs de police du maire soient maintenus, notamment en matière de circulation et de stationnement.

Il demande à l'Etat de s'engager davantage pour développer et conforter les pôles d'excellence rurale, généraliser le très haut débit et garantir une couverture de l'ensemble du territoire par la télévision numérique terrestre sans surcoût pour les collectivités locales.

Il souhaite que les Assises des territoires ruraux débouchent sur des propositions concrètes permettant de mettre fin au recul des services publics.

Brèves :

Développement durable : AGENDA 21 une réponse : l'insertion par l'activité économique

Le cadre juridique (Code des Marchés publics)

L'article 14

- Le donneur d'ordre décide du niveau d'insertion du marché (% du volume horaire du marché)
- Les entreprises attributaires sont tenues de respecter cet engagement lors de la réalisation du marché
- 3 modalités de mise en œuvre
- Embauche directe
- Sous traitance avec entreprise d'insertion (ou co-traitance)
- Embauche indirecte (intérim d'insertion et association intermédiaire)

L'article 30

- Il permet de conclure des marchés dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi
- La prestation réalisée (ex. : espaces verts...) sert de support à l'insertion professionnelle
- Il s'adresse aux structures IAE d'activités d'utilité sociale

L'article 53

- Il permet d'intégrer un critère de sélection concernant « les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté ».

Qui sommes-nous ?

L'ASSIET (Association Solidaire des Structures d'Insertion par l'Economique du Tarn) créée le 26 Octobre 2007 regroupe 24 structures chargées notamment du suivi et de l'accompagnement professionnel des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Elles sont présentes sur l'ensemble du Tarn :

- SUD : 11 antennes
- OUEST : 14 antennes
- NORD : 15 antennes

L'ASSIET peut vous accompagner pour :

- Aider au choix des modalités de mise en œuvre des actions d'insertion,
 - Informer les entreprises des dispositifs d'insertion,
 - Proposer des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion avec le concours des organismes spécialisés,
 - Fournir à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par les lots du marché,
 - Etablir un planning de formation, en utilisant prioritairement les actions existantes,
 - Réaliser le planning de recrutement avant le début des chantiers.
- Pour toute information L'ASSIET est disponible au 06.33.12.52.09

Chronique juridique

Chiens dangereux

Loi du 20 juin 2008

A dater du 1er janvier 2010, le détenteur d'un chien classé en 2ème catégorie (chien de garde ou de défense) ou en 1ère catégorie (chien d'attaque) devra être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire de sa commune de résidence.

La délivrance d'un tel permis est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance de responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale.

L'attestation d'aptitude est délivrée à l'issue d'une formation portant sur l'éducation et le comporte-

ment canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que la prévention des accidents, en application de l'article L.211-13-1 du code rural :

- GRAVOUIL François (l'esprit chien), La Pare - 81150 CASTANET, Tel 06 77 03 36 64

(date de délivrance de l'habilitation : 30/10/2009)

- METZ David

Les Pradels - 81260 LE BEZ, Tel 06 81 37 77 22

(date de délivrance de l'habilitation : 30/10/2009)

Information de la direction générale des finances publiques

Depuis 2004, les missions relatives à la fiscalité directe locale sont partagées entre le pôle fiscalité directe locale (PFDL) de la Trésorerie générale, chargé d'informer et de conseiller les collectivités, et le service de direction de la fiscalité directe locale (SDFDL) de la direction des services fiscaux, responsable notamment de la saisie des taux, du suivi des bases de taxe professionnelle et du calcul des allocations compensatrices.

La création de la Direction Générale des Finances Publiques issue de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique a notamment pour objectif d'améliorer le service rendu aux collectivités locales en matière de conseil dans le domaine de la fiscalité directe locale, par le regroupement progressif de ces deux services sur l'ensemble du territoire.

Pour le département du Tarn,

la fusion de ces deux services est effective depuis le 1er octobre 2009. Les missions sont désormais regroupées dans le « Service de la fiscalité directe locale », implanté dans les locaux de la trésorerie générale.

La composition et les coordonnées du nouveau service auquel les collectivités peuvent dès aujourd'hui s'adresser figurent ci-après :

Service fiscalité directe locale

Trésorerie générale du Tarn -
18 avenue Charles de Gaulle -
81013 ALBI cedex 09

Fax du service : 05 63 49 58 52 -

Mél : tgpdf1081@dgfip.finances.gouv.fr

Evelyne BOYER

evelyne.boyer2@dgfip.finances.gouv.fr
05 63 49 58 37

Danielle LARRIEU

danielle.larrieu@dgfip.finances.gouv.fr
05 63 49 58 39

Philippe SOULIE

philippe.soulie@dgfip.finances.gouv.fr
05 63 43 58 53

Internet : www.maires81.asso.fr

Nouveautés :

- Fiches «Action» en cas de crise
- Bruits de voisinage : le guide du maire
- Guide pratique : financez vos projets avec le FEADER

Rappel des codes d'accès

Nom d'utilisateur : adm81

Mot de passe : adm81-2004

Fréquentation :

octobre 2009 : 3330 visiteurs

novembre 2009 : 3461 visiteurs

Brèves

Formation 2010

La saison de formation reprendra dès le 21 janvier prochain ; vous pouvez retrouver ci-dessous toutes les informations concernant les séances à venir pour les mois de janvier et février.

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de s'inscrire quelques jours à l'avance, pour chacune de ces réunions et que vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur notre site www.maires81.asso.fr et valider votre inscription directement en ligne.

Les Formations de Janvier :

La Gestion du Personnel Communal

- Jeudi 21 Janvier 2010 à Trébas (Salle de la Mairie) à 19h
- Lundi 25 Janvier 2010 à Cestayrols (Salle des Fêtes) à 19h
- Jeudi 28 Janvier 2010 à Massaguel (Salle de la Mairie) à 19h

Les Formations de Février :

L'Organisation des Séances du Conseil Municipal

- Jeudi 11 Février 2010 à Albi (Maison des Communes) à 19h

Le Bulletin Municipal

- Lundi 1er Février 2010 à Virac (Salle des Fêtes) à 15h
- Mercredi 3 Février 2010 à Burlats (Salle du Foyer de Burlats) à 15h

Tourisme et Handicap (en collaboration avec le CAUE)

- Lundi 8 Février 2010 à Albi (Maison des Communes)

Nouvelle adresse mail

En ce qui concerne vos demandes juridiques merci d'utiliser exclusivement l'adresse mail suivante :

juridique@maires81.asso.fr,
vous pouvez aussi utiliser le téléphone qui reste inchangé : 05 63 60 16 30
ou bien le fax 05 63 60 16 31

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639-2566